



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CHAMBERY
Département de la Savoie

DECISION DU MAIRE N° DDM-2023-317

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23
du code général des collectivités territoriales

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (PROGRAMME CITE EDUCATIVE) POUR LES ATELIERS ARTS
PLASTIQUES ECOLE OUVERTE PROPOSES PAR LA CITE DES ARTS COLLEGE COTE-ROUSSE - ANNEE
2024

Depuis plusieurs années, la Ville de Chambéry contribue au dispositif « Ecole ouverte – Vacances apprenantes » du Collège Côte-Rousse en lien avec le réseau REP+. Cette contribution consiste à mobiliser un-e enseignant-e de la Cité des arts (Ecole Municipale d'Art), ainsi que les locaux du Triolet (Hauts de Chambéry) pour la tenue d'ateliers arts plastiques pendant les périodes de petites vacances de printemps et d'automne.

Jusqu'ici, cette action était soutenue par l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville. Les publics bénéficiaires étant essentiellement des élèves de CM1, CM2 et 6^{ème}, l'Etat a souhaité que la demande annuelle de la Ville soit désormais déposée dans le cadre du programme Cité éducative.

En 2024, l'action consistera en 25h de face à face pédagogique durant la session des vacances de Pâques 2023 (gravure avec N TORRE, sous réserve) et 25h de face à face pédagogique durant la session des vacances de Toussaint 2023 (arts plastiques avec A FOLLIET, sous réserve)
Les enseignants sont rémunérés en heures supplémentaires, à raison de 50h par session, soit 25h de face à face pédagogique et 25h de préparation, la thématique du projet étant différente à chaque session. Les fournitures nécessaires sont achetées par la Ville de Chambéry.

Le coût total 2024 de l'action se monte à 8 400€.

EN CONSEQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 26 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du conseil municipal au maire,

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

La Ville de Chambéry sollicite pour l'exercice 2024 et pour les ateliers arts plastiques Ecole ouverte du Collège Côte-Rousse, une subvention de 4 200€ auprès de l'Etat dans le cadre du programme Cité éducative.

ARTICLE 2° :

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout acte afférent à ces demandes de subvention.

ARTICLE 3° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 4 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision Classique

Numéro attribué à l'acte : DDM-2023-317

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (PROGRAMME CITE EDUCATIVE)
POUR LES ATELIERS ARTS PLASTIQUES ECOLE OUVERTE PROPOSES
PAR LA CITE DES ARTS COLLEGE COTE-ROUSSE - ANNEE 2024

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 31 décembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20231231-lmc1H30743H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30743H1

Date de transmission en Préfecture : 02 janvier 2024

Date de réception en Préfecture : 02 janvier 2024

Publication : du 02 janvier 2024 au 04 mars 2024